

Formation au Conseil *Image*

TARIFS & MODALITES

- NIVEAUX I et II : 5100 € (voir modalités de règlement lors de l'inscription)

O u

- NIVEAU I ou NIVEAU II : 3 000€

La formation peut faire l'objet d'une prise en charge auprès de différents organismes, sous certaines conditions.

Renseignez vous auprès d'eux.

(FONGECIF, AGEFIPH, FAFTT, COTOREP, ASSEDICS, ANPE...)

Le premier règlement s'effectuera lors de la contractualisation de l'engagement formation au cours de l'entretien individuel de recrutement.

DATES

2009- 2010

Session prochaine

Les 21, 22, 23, 24, 25 septembre 2009

Les 05, 06, 07, 08, 09 & 19, 20, 21, 22, 23 octobre

Les 16, 17, 18, 19, 20 novembre

Les 30 novembre & 01, 02, 03, 04 décembre

Les 14, 15, 16, 17, 18 décembre.

La journée de certification : Le 07 janvier 2010

Session en 2010

Les 18, 19, 20, 21, 22 janvier

Les 01, 02, 03, 04, 05 & 15, 16, 17, 18, 19 février

Les 01, 02, 03, 04, 05 & 15, 16, 17, 18, 19 mars

Les 29, 30, 31 mars & 01, 02 avril

La journée de certification : le 16 avril 2010

HORAIRES

9 h 30 - 13 h00 et 14 h00 - 17 h30

Durée : 217 heures de cours

LIEU

9, rue Anatole de la Forge. 75017
PARIS (Métro : étoile)

Téléphonez au
02 38 880 780
Afin de fixer votre
entretien

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à la loi sur la formation professionnelle

Les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués ci-dessus.

Les participants à la formation sont enregistrés au fur et à mesure de la réception de leur bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant.

Pour les inscriptions individuelles, en cas d'annulation par écrit dans les 10 jours qui suivent l'inscription, les sommes versées sont remboursées.

En cas d'annulation par écrit moins de 30 jours avant le début de la formation, 30% du coût total de la formation est dû à AFFAIRES D'IMAGES, sauf si le participant ou l'entreprise trouve un remplaçant.

Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'interruption pour force majeure, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire.

En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, son inscription est reportée sur une formation ultérieure.

AFFAIRES D'IMAGES se réserve le droit d'ajourner le stage 2 semaines avant la date prévue. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées immédiatement.

La signature de ce bulletin vaut contrat de formation professionnelle pour les participants à titre individuel.

Pour les inscriptions professionnelles, entreprises, une convention de formation est jointe à la confirmation et à la facture.

Les tarifs figurant sur cette brochure sont en vigueur jusqu'au 31/12/2010. Les tarifs indiqués sont nets pour les particuliers et les entreprises, conformément à la loi des organismes de formations non assujetti à la TVA.

BULLETIN D'INSCRIPTION conseil

Nom : _____

Prénom : _____

Société : _____

Adresse : _____

C P : _____ Ville : _____

Tel : _____

E mail : _____

J'ai besoin d'une convention de formation : OUI
NON

J'ai choisi Le NIVEAU I (3 000€ TTC)

J'ai choisi le NIVEAU II (3 000€ TTC)

J'ai choisi la formation complète I et II (5 100 € TTC)

>>>

Conditions

Date limite d'inscription pour la prochaine formation avant le 1^{er} septembre 2009

REGLEMENT PAR CHEQUE LIBELLE AU NOM DE : AFFAIRES D'IMAGES

Ci-joint **chèque d'acompte** de 30 %, soit : 1 530 € (formation complète) ou
..... 900 € (un seul niveau)

Le solde sera versé le premier jour de la formation soit : 3 570 € (Formation complète) ou
..... 2 100 € (Un seul niveau)

Possibilité de règlement-souplesse (en plusieurs chèques, sans frais)

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve de nos conditions de participation figurant au verso.

Date

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Pré-inscription obligatoire, le
nombre de place étant limité